



MUNICIPALITE

Préavis 2016-2021 / N° 57

Demande de crédit d'étude pour l'interface de la gare de Rolle

Rolle, le 1^{er} février 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 146'000.-- TTC pour établir l'étude préliminaire de l'interface de la gare de Rolle.

1. PREAMBULE

L'étude préliminaire, qui fait l'objet du présent préavis, s'inscrit dans la suite du **Schéma directeur pour la plateforme de la gare**, établi par la Municipalité en partenariat avec Région de Nyon, la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud (ci-après DGMR) et les CFF. Elle doit permettre de compléter et vérifier la faisabilité des mesures préconisées par ledit Schéma directeur. Cette étude préliminaire est demandée par la DGMR, dans le cadre du subventionnement des interfaces mis en place par le Canton. Il s'agit notamment de s'assurer de la faisabilité des mesures du Schéma directeur de la plateforme de la gare, le cas échéant de proposer les adaptations nécessaires.

Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit destiné à financer l'étude préliminaire de l'interface de la gare de Rolle, permettant à une équipe de mandataires d'élaborer les principes d'exploitation à mettre en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de la gare de Rolle à l'horizon de réalisation du Plan de Quartier Gare Nord - Schenk, car les horizons « 1 et 2 », qui se situent à 5 ans environ, sont compatibles avec le crédit de subventionnement des interfaces mis en place par le Canton.

2. DESCRIPTION DU PROJET

L'étude préliminaire a pour but l'élaboration du plan d'aménagement de l'interface et les principes d'exploitation à mettre en œuvre pour assurer son bon fonctionnement.

L'interface ainsi conçue devra tenir compte des différents horizons de réalisation identifiés par le Schéma directeur pour la mise en œuvre du PQ Gare Nord – Schenk (horizon 2) puis à l'élargissement du réseau de voies CFF (Masterplan CFF - horizon 3).

Le mandat d'étude devra donc permettre :

- d'identifier tous les équipements « mobilité » nécessaires au bon fonctionnement de l'interface, avec entre autres leurs caractéristiques et localisation ;
- d'établir l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface à l'horizon de planification « PQ Gare Nord – Schenk » avec la mise en évidence des mesures anticipées, des évolutions et des adaptations à envisager en fonction notamment des contraintes rencontrées à court et à long terme ;
- de décliner les mesures à prévoir en termes d'équipements de mobilité et de traitement des espaces publics, ainsi que les aspects constructifs au niveau de l'interface (mesures provisoires et définitives) ;
- d'estimer les coûts de réalisation des mesures retenues aux différents horizons de planification, en précisant les équipements et les objets éligibles à une subvention cantonale.

L'avant-projet d'aménagement de l'interface comprendra les secteurs en amont et en aval de la gare CFF, avec les connexions « tous modes » Nord-Sud (lien avec le futur quartier notamment) et Est-Ouest (accès à la route de la Vallée notamment). Il servira de référence pour l'élaboration des études d'avant-projet et de projet.

Le périmètre de subventionnement (en rouge ci-dessous), dans lequel seront regroupés les objets éligibles à une subvention cantonale au titre des interfaces pour les horizons 1 et 2, sera également circonscrit. Le P+R en ouvrage prévu dans le cadre du PQ Gare Nord - Schenk ne sera pas traité dans le cadre de cette étude préliminaire, exception faite de son accessibilité. Le subventionnement cantonal de ce P+R dépendra des résultats de l'étude stratégique des interfaces régionales en cours et fera l'objet d'une convention spécifique.

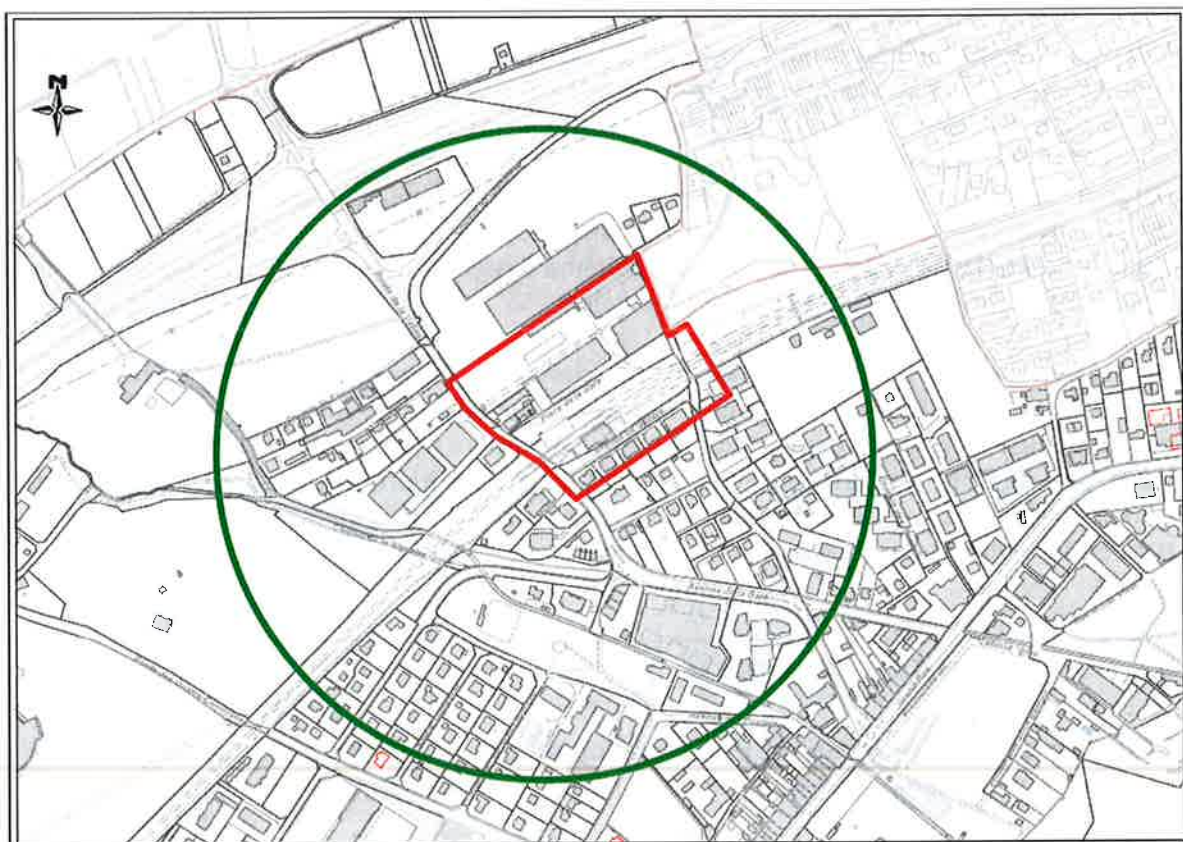


Figure 1 : Périmètre de réflexion (en vert) et périmètre de subventionnement (en rouge)

3. ORGANISATION DU MANDAT

Pilotage de l'étude :

L'étude sera pilotée par la cheffe des Services techniques de la Commune de Rolle, Mme Fathen Urso, qui sera appuyée par le groupe technique (GT), organe opérationnel qui suit et coordonne les différentes étapes de la démarche et qui est le principal interlocuteur des mandataires.

Le groupe décisionnel (GD), qui sera composé des représentants des différentes parties prenantes, validera les principales options du projet, prendra les décisions stratégiques et, d'une manière générale, veillera au bon déroulement du processus.

En raison de la possibilité d'octroi d'une subvention cantonale au titre de la stratégie cantonale des interfaces, la DGMR accompagnera la Commune de Rolle dans cette étude et sera intégrée dans les structures d'accompagnement de l'étude (GD et GT).

4. PRINCIPE DE FINANCEMENT

Inscrit au projet d'agglomération de 2^e génération en tant que mesure en faveur des interfaces gares (mesure 12-19), ce projet pourra bénéficier d'un cofinancement de la Confédération, si les travaux de cette mesure sont achevés avant 2027. La contribution maximale de la Confédération, selon l'accord sur les prestations, est de 40 % du montant pris en compte, de Fr. 4'480'000.-- hors renchérissement et hors TVA.

Le projet s'inscrit également dans le cadre de la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs qui permet l'octroi de subventions aux maîtres d'ouvrage souhaitant aménager leurs interfaces de transport afin d'en améliorer le fonctionnement. La DGMR confirme l'éligibilité de ce projet en vue d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des études et à la réalisation des travaux. Une convention fixe les conditions d'octroi et le montant de la subvention cantonale pour la réalisation de l'étude préliminaire, dont le financement est assuré par la Commune de Rolle en tant que maître d'ouvrage, et pour autant que le présent crédit d'étude soit en force.

Etant donné l'intérêt régional avéré de ce projet, Région de Nyon participe à son financement à hauteur de 25 % de la partie éligible des interfaces gares d'importance régionale par le biais du DISREN.

En tant que maître de l'ouvrage de ce projet, la Commune de Rolle doit en assurer le financement, sachant que le remboursement des frais avancés sera garanti par les conventions de subventionnement avec la Confédération, le Canton et Région de Nyon. De plus, et dans le cadre du développement du PQ Gare Nord – Schenk entré en vigueur le 10 août 2020, des conventions ont été passées avec les principaux propriétaires, fixant leurs participations aux frais d'aménagement de la place de la Gare Nord et de la gare routière.

5.	COÛT DE L'ÉTUDE PRELIMINAIRE
-----------	-------------------------------------

L'étude préliminaire s'inscrivant dans le prolongement de celle qui a été menée pour l'établissement du Schéma directeur de la Plateforme de la Gare, une offre de prestations a été demandée aux mêmes mandataires, à savoir les bureaux Transitec SA et Urbaplan qui se sont associés au bureau Mosini & Caviezel SA.

Les coûts sont estimés sur la base du calendrier, des étapes et des prestations définis dans le cahier des charges. Le montant total est de Fr. 145'471.-- TTC (y compris un rabais de 5 % sur les honoraires).

Coût total des études de la partie 1 et frais annexes (honoraires de l'équipe pluridisciplinaire selon offre)		
Phase 1 : Recueil des données existantes, analyse et diagnostic "mobilité »	Fr.	11'700.--
Phase 2 : Contraintes et objectifs	Fr.	10'400.--
Phase 3 : Variantes de schémas fonctionnels	Fr.	26'000.--
Phase 4 : Stratégie de mise en œuvre des aménagements	Fr.	45'500.--
Phase 5 : Elaboration de l'avant-projet sommaire	Fr.	37'700.--
Prestations complémentaires	Fr.	10'880.--
Total HT	Fr.	142'180.--
Rabais de 5 %	Fr.	-7'109.--
Total avec rabais	Fr.	135'071.--
TVA 7,7 %	Fr.	10'400.--
Total TTC	Fr.	145'471.--
Montant TTC arrondi à	Fr.	146'000.--

* * * * *

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 57 de la Municipalité du 1^{er} février 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Décide d'adopter le préavis municipal N° 2016-2021 / N° 57 relatif à la demande de crédit d'étude, de Fr. 146'000.-- TTC, en vue de l'étude préliminaire de l'interface de la gare de Rolle.
2. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 146'000.-- TTC pour son financement, à imputer au compte 3100.509039.
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile, à porter en compte au budget 2022.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 1^{er} février 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission : 30 mars 2021 à 19h00

Municipal délégué : Monsieur Loïc Haldimann

